

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage diocésain à Lourdes organisé par le service des pèlerinages du diocèse de Tours vous avez l'option d'autoriser en cochant les cases appropriées sur le bulletin d'inscription:

-Votre participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Tours du 14 au 17 avril 2020

- L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/Pèlerinages-diocèse-de-Tours>

- Site internet : <https://pelerinages-catholique-37.com/> et

<https://www.venio.fr/fr/organisation/pelerinage-37>

sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage diocésain à Lourdes

Ainsi, en cas d'acceptation vous reconnaissez et acceptez ou non que votre image, votre nom, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le service des pèlerinages du diocèse de Tours à titre gracieux.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans, et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel votre image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Tours à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Tours à l'adresse suivante : 13 rue des Ursulines 37000 Tours

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

En cas d'acceptation vous reconnaissez avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation et vous gardez le service des pèlerinages du diocèse de Tours contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.